

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS

### \*JEU CONCOURS OPERATION VEHICULE D'OCCASION\*

#### I. SOCIÉTÉS ORGANISATRICES :

Les sociétés organisatrices (ci-après désignées comme les « **Sociétés Organisatrices** ») suivantes organisent un jeu concours intitulé « JEU CONCOURS OPERATION VEHICULE D'OCCASION » (ci-après le « **Jeu** ») :

- La société AUTOMOTORS TOUL, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 300 000 euros, dont le siège social est situé au 1, Rue du Jonchery 54200 Dommartin-lès-Toul, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 495 304 214 ;
- La société DIETTERT GASSION SAS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 200 000 euros, dont le siège social est situé au 2, Allée du Château du Gassion, 57100 Thionville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro 788 995 157 ;
- La société DIETTERT A31 SAS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2 200 000 euros, dont le siège social est situé au 35, Rue Laydecker, 57100 Thionville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro 788 760 544 ;
- La société JACOB SAS, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 5 500 000 euros, dont le siège social est situé au 145, Avenue de Strasbourg, 57070 Metz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 324 431 675 ;
- La société LORRAINE MOTORS, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 784 000 euros, dont le siège social est situé Avenue Eugène Pottier, 54510 Tomblaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 393 381 504 ;
- La société NOUVELLE GENERATION, société par actions simplifiées au capital de 229 000 euros, dont le siège social est situé Actisud les Gravières, 57685 Augny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 428 997 548 ;

Les Sociétés Organisatrices étant toutes représentées par Monsieur Ludovic ROUX, en sa qualité de Gérant, dûment habilités à cet effet et par leur Présidente, la société VOLKSWAGEN GROUP RETAIL FRANCE, société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 827 956 780, dont le siège social est situé Parc des Reflets, Bâtiment C, 165, Avenue Bois de la Pie, 95700 Roissy en France, elle-même représentée par Stéphane ORNA, Directeur Général, dûment habilités à l'effet des présentes,

Le Jeu est organisé selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

Le gain mis en jeu (ci-après le « **Gain** »), défini à l'article V du Règlement, est commun aux six (6) Sociétés Organisatrices. Il n'y aura, au total, qu'un seul gagnant.

#### II. PARTICIPANTS

La participation au Jeu est exclusivement ouverte aux personnes physiques majeures, résidants en France métropolitaine, (hors Corse et DROM-COM) et faisant l'acquisition d'un véhicule d'occasion entre le 9 juin 2023 et le 12 juin 2023 au sein des concessions des Sociétés Organisatrices (listées en Annexe 1), dans les conditions visées à l'article III.1 ci-après (ci-après le « **Participant** » ou les « **Participants** »).

Sont exclus de la participation au Jeu :

- Les personnes mineures ;
- Les membres du personnel des Sociétés Organisatrices, leurs mandataires sociaux, leurs associés ;

- Les membres de l'étude d'huissier mentionnée à l'article VII du présent Règlement auprès de laquelle le Règlement est déposé et le tirage au sort effectué, et ;
- D'une manière générale, toute personne ayant participé à la mise en œuvre du Jeu, directement ou indirectement, ainsi que pour chacune des catégories de personnes susvisées, les membres de leur famille en ligne directe, ainsi que les personnes vivant sous le même toit.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. La participation au Jeu est limitée à une inscription par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone et/ou même adresse électronique).

La participation au Jeu vaut acceptation pleine, entière et sans réserve du présent Règlement.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de vérifier que le gagnant du Jeu (ci-après le « Gagnant ») répond bien aux conditions de participation et, à défaut, de le disqualifier. A ce titre, le Gagnant autorise toute vérification concernant son identité. Toute participation frauduleuse sera annulée, et les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'engager des poursuites judiciaires.

### **III. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

#### **III.1 Description du Jeu**

Pour participer au Jeu, les Participants doivent :

- Faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion entre le 9 juin 2023 et le 12 juin 2023 (voir Article IV du Règlement) au sein des concessions des Sociétés Organisatrices (ci-après le « Véhicule acheté ») ;
- Remplir le formulaire d'inscription en complétant les champs obligatoires suivants :
  - Nom
  - Prénom
  - Numéro de téléphone
  - Email
  - Code postal

Le formulaire d'inscription sera accessible par le scan d'un QR Code qui comprend également le présent Règlement.

#### **III.2 Désignation du Gagnant**

Une fois le formulaire rempli par les Participants, une page de confirmation s'affichera afin de confirmer la participation au Jeu et d'indiquer les modalités du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué par un huissier de justice et déterminera le Gagnant parmi les Participants ayant rempli toutes les modalités de participation décrites ci-avant.

Le tirage au sort aura lieu le 26/06/2023 à 16h00 (heure normale d'Europe centrale (UTC+1)).

Le Gagnant du tirage au sort sera averti par email via l'adresse électronique communiquée lors de sa participation au Jeu et par téléphone via le numéro communiqué lors de sa participation au Jeu, dans un délai de sept (7) jours maximum après le tirage au sort. Un courriel lui sera envoyé pour confirmer qu'il a remporté le Jeu. Il est de la responsabilité des Participants de communiquer une adresse email valide et de vérifier régulièrement ses emails en ce compris ses spams. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsable si le Gagnant venait à ne pas recevoir ou à ne pas consulter dans les délais ses emails.

Les Participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront pas informés, ni par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

Par soucis de confidentialité, l'identité du Gagnant ne sera pas communiquée à des tiers, sauf communication autorisée conformément à l'article VI.

#### **IV. DURÉE DU JEU**

Le Jeu se déroulera du 09/06/2023 à partir de 10h00 (heure normale d'Europe centrale (UTC+1)) au 12/06/2023 jusqu'à 19h00 (heure normale d'Europe centrale (UTC+1)).

#### **V. GAIN**

La Société Organisatrice alloue le Gain suivant au Gagnant :

- Un (1) véhicule d'occasion de la marque Audi A1 Sportback (d'une valeur de vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix (20 490) euros toutes taxes comprises) dont la description figure en Annexe 2. Il est à noter que le Gain ne comprend que le véhicule ci-avant désigné et les frais d'immatriculation de ce dernier. Il revient au Gagnant du Jeu d'assurer à ses frais le Gain pour pouvoir en prendre possession.

L'allocation du Gain ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le Gain n'est pas convertible en espèce. Ainsi, le Gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces du Gain ou demander son échange contre d'autres biens ou services auprès des Sociétés Organisatrices.

Si le Gagnant ne veut ou ne peut prendre possession du Gain dans les conditions visées au présent Règlement, aucune compensation, échange, remplacement ou remise de sa contre-valeur ne pourra avoir lieu. Un nouveau tirage au sort sera organisé afin de désigner un nouveau Gagnant au titre du Jeu.

#### **VI. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU GAIN**

Le Gagnant devra se rapprocher des Sociétés Organisatrices, dans le prolongement de la réception de l'email confirmant le résultat du tirage au sort, et cela dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la réception de l'email.

Les informations suivantes lui seront ensuite demandées :

- L'email de confirmation des résultats du tirage au sort qui lui a été personnellement adressé ;
- Ses coordonnées complètes (Nom, prénom, adresse complète, code postal et un justificatif de domicile attestant de ce code postal, ville, numéro(s) de téléphone, adresse mail) ;
- L'attestation d'assurance du véhicule alloué à titre de Gain.

Si le Gagnant ne se manifeste pas auprès de la Société Organisatrice dans les délais et conditions décrites ci-dessus, il sera considéré comme ayant renoncé au Gain, qui restera la propriété de la Société Organisatrice et pourra être remis en jeu.

Il n'appartient pas aux Sociétés Organisatrices d'effectuer des recherches complémentaires afin que le Gagnant vienne prendre possession de son Gain. De manière générale, si le Gagnant ne se manifeste pas, conformément aux modalités et délais visés au présent Règlement, les Sociétés Organisatrices conserveront le Gain et le remettront en jeu.

**EN CAS D'ANNULATION, POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, DE LA VENTE DU VEHICULE ACHETE PAR LE GAGNANT, CELUI-CI NE POURRA PLUS BENEFICIER DU GAIN PUISQU'IL NE REpond PLUS AUX MODALITES DE PARTICIPATION LISTEES A L'ARTICLE III.**

**LES SEULS CAS D'ANNULATION DE LA VENTE DU VEHICULE ACHETE ADMISSIBLES SONT CEUX PREVUS PAR LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE REMISES LORS DE L'ACHAT ET EGALEMENT CEUX ADMIS PAR LA LOI.**

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de communiquer sur le Jeu et le Gagnant, si ce dernier y consent expressément, notamment sur ses réseaux sociaux.

Le Gagnant sera libre d'accepter ou de refuser de participer aux opérations de communication qui lui seront proposées par les Sociétés Organisatrices (Annexe 3).

## **VII. TIRAGE AU SORT ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT CHEZ UN HUISSIER**

Le tirage au sort du Gain sera effectué par voie d'huissier avant le 26/06/2023 à 16h00 (heure normale d'Europe centrale (UTC+1)) par :

**Maître Guillaume GRAIN**  
Étude d'huissier SELARL Adrastée  
Gare des Brotteaux  
14, place Jules Ferry  
69006 Lyon

Le tirage au sort sera réalisé à partir d'un fichier contenant les données, préalablement anonymisées, des différents Participants, permettant ainsi d'assurer la confidentialité de l'identité des Participants ainsi que la protection de leurs données personnelles.

Le présent Règlement sera également déposé chez Maître Guillaume GRAIN.

Le Règlement est accessible en scannant le QR Code présent au sein des concessions des Sociétés Organisatrices pendant toute la durée du Jeu, et est affiché dans les concessions des Sociétés Organisatrices (Annexe 1).

## **VIII. MODIFICATION DU JEU ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

### **VIII.1. Concernant l'organisation et la participation**

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit, en vue de faire respecter les stipulations du présent Règlement, de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité ou les coordonnées des Participants en leur demandant, une copie de l'email de confirmation des résultats du tirage au sort, de leur pièce d'identité, ou tout autre élément permettant de procéder à cette vérification.

À cet égard, la participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de manière tronquée, mensongère, inexacte ou incomplète ne pourra être validée.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations exposées aux articles II, III et VI sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice du Gain, les Sociétés Organisatrices se réservant la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables si, pour une quelconque raison exceptionnelle, indépendante de leur volonté et/ou en cas de force majeure, sans préavis, le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté, ou annulé ; et ce, sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

### **VIII.2. Concernant le Gain**

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, et plus généralement si les circonstances l'exigent, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de substituer au Gain visé dans le Règlement, une dotation de nature et de valeur (commerciale) équivalente. La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra être recherchée de ce fait.

### **VIII.3. Concernant la remise du Gain**

La remise du Gain sera faite, uniquement en mains propres, dans un délai raisonnable ne pouvant être inférieur à quinze (15) jours à compter de la livraison du Véhicule Acheté par le Gagnant et ne pouvant excéder un (1) mois suivant la livraison dudit Véhicule Acheté.

La remise de Gain sera faite au sein de l'une des concessions des Sociétés organisatrices, dont les coordonnées seront communiquées au Gagnant.

Au moment de la remise du Gain au Gagnant, un procès-verbal de livraison et une décharge de responsabilité devront dûment être remplis de manière contradictoire par le Gagnant et les représentants de la Société Organisatrice à laquelle appartient le Gain. Toute détérioration du Gain devra être dûment constatée sur le procès-verbal. Le procès-verbal devra être accompagné des photographies illustrant l'état dans lequel se trouve le Gain au moment de sa remise. Les deux documents seront horodatés et signés par le Gagnant et les représentants de la Société Organisatrice à laquelle appartient le Gain.

Il incombe au Gagnant de porter, le cas échéant, des réserves circonstanciées, complètes et précises, sur le procès-verbal.

A compter de la remise du Gain au Gagnant, celui-ci en devient le propriétaire et est, par conséquent, le seul à endosser les risques et l'assurance afférente. La remise du Gain au Gagnant emporte de plein droit le transfert de propriété au profit Gagnant sur ledit véhicule.

#### **IX. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produit cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.

#### **X. DONNEES PERSONNELLES**

X.1 Dans le cadre de leur participation au Jeu, les Participants devront communiquer des données à caractère personnels, dans un premier temps au sein du formulaire de Participation en ligne et, le cas échéant, dans un second temps dans le cadre de la vérification de l'identité des Gagnants. Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

X.2 Les données des Participants collectées dans le cadre du présent Jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice, Responsable de Traitement, et la société SIWAY, Sous-traitant, société par actions simplifiée au capital de 110 000 euros, dont le siège social est situé au 52, rue de l'Arbre - 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 525 036 190, et ce conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces données sont uniquement destinées à l'usage de la Société Organisatrice, ainsi que des entreprises assistant la Société Organisatrice dans la mise en œuvre du Jeu, exclusivement dans le cadre de celui-ci.

#### **x.3 Description du traitement**

	<b>Le Responsable de traitement : La Société Organisatrice</b>	<b>Le Sous-traitant : SIWAY</b>
Finalité du traitement	Gestion du gagnant ; opération de communication et gestion des réclamations	Bon déroulement du jeu concours
Base légale	Exécution contractuelle (règlement du jeu concours) et consentement	Exécution contractuelle (règlement du jeu concours)
Données collectées et traitées	Nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro(s) de téléphone, photos, identifiant sur les réseaux sociaux	Nom, prénom, code postal, adresse email, numéro(s) de téléphone
Destinataire des données	Salariés de la Société Organisatrice	Salariés Siway, Maître GRAIN

		(huissier de justice)
Durée de conservation	Pendant toute la durée nécessaire et conformément à la réglementation applicable (comptable, fiscale...), pour la réalisation des finalités pour lesquelles les données ont été collectées.	Pendant la durée du jeu concours

X.4 Les Participants au Jeu disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de leurs données personnelles recueillies au titre du Jeu en adressant une requête (en indiquant précisément l'objet de sa demande) à l'adresse suivante :

- Adresse postale : VGRF – Service Juridique – DPO – Parc des Reflets, Bâtiment C – 165, avenue du Bois de la Pie – 95700 ROISSY EN FRANCE
- Adresse email : [dpo@vgrf.fr](mailto:dpo@vgrf.fr)
- Site internet : <https://www.sonauto.fr/formulaire-d-exercice-des-droits>

## XI. FORCE MAJEURE ET IMPREVISION

### XI.1. Force Majeure

En cas d'inexécution par les Sociétés Organisatrices de l'une quelconque des obligations décrites dans le présent Règlement, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être considérées comme défailtantes ni responsables si l'inexécution du Jeu organisé par le présent Règlement est due à un cas de force majeure conformément à l'article 1218 du Code civil.

Il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle des Sociétés Organisatrices, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Jeu décrite dans le Règlement et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution du Jeu.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution du Jeu et du présent Règlement seront suspendues à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du Jeu et du présent Règlement, sans aucune indemnité ni responsabilité.

Si l'empêchement est définitif, le Jeu ne pourra avoir lieu et le présent Règlement sera résolu de plein droit, et les Sociétés Organisatrices seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

Les Sociétés Organisatrices victimes de cet événement en informeront immédiatement les Participants à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation.

### XI.2. Imprévision

Le présent Règlement intègre les paramètres économiques, législatifs, politiques ou sanitaires en vigueur au moment de son dépôt auprès de l'étude de l'huissier défini à l'article VII. Si des éléments nouveaux, de quelque nature qu'ils soient, financiers, économiques, réglementaires, législatifs, politiques, sanitaires (etc.), totalement extérieurs aux Sociétés Organisatrices et imprévisibles à la date du dépôt du Règlement, intervenaient et avaient pour effet de bouleverser l'économie du Règlement et d'imposer des charges telles que l'équilibre économique des obligations serait compromis ou détruit, les Sociétés Organisatrices conviennent de se rencontrer dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés, à compter de la survenance de l'événement, et ceci afin de revoir la possibilité de maintenir l'organisation du Jeu telle que décrite dans le présent Règlement, pour l'adapter si possible à ces nouveaux éléments.

Dans le cadre des discussions sur la possibilité de maintenir l'organisation du Jeu malgré la survenance de l'imprévision, les Sociétés Organisatrices se concerteront de bonne foi, en vue de réviser le présent Règlement sur une base équitable et afin d'éviter tout préjudice excessif.

A défaut de trouver la possibilité de maintenir l'organisation du Jeu, sans préjudice et sans mettre en péril la situation des Sociétés Organisatrices et des Participants, le Jeu ne pourra avoir lieu et le présent Règlement sera résolu de plein droit et les Sociétés Organisatrices seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues à l'article 1195 du Code civil, sans possibilité de recourir à l'intervention du juge.

Les Sociétés Organisatrices victimes de cet événement en informeront immédiatement les Participants.

## **XII. INVALIDITE D'UNE CLAUSE**

Dans l'éventualité où l'une des dispositions du présent Règlement, quelle qu'en soit l'importance, viendrait à être déclarée ou reconnue nulle ou illicite, toutes les autres dispositions continueraient néanmoins à s'appliquer.

Toutefois, le Règlement dans son entier, sera mis à néant si la clause annulée porte atteinte de façon excessive à l'équilibre contractuel.

## **XIII. LANGUE, LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES**

### **XIII.1 Langue et loi applicable**

La langue du Règlement, de ses annexes et le cas échéant de l'entière procédure est le français.

Les Participants conviennent expressément que les relations et le présent Règlement sont régis par les dispositions du droit français.

### **XIII.2. Règlement des litiges et juridictions compétentes**

#### **XIII.2.1 Résolution amiable**

En cas de différend né de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement ou en relation avec celui-ci, les Sociétés Organisatrices et les Participants s'engagent à mettre tous leurs efforts en œuvre en vue de la résolution amiable dudit différend. La partie souhaitant mettre en œuvre ce processus en informera l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception en indiquant les éléments du différend.

En cas d'accord amiable un protocole d'accord sera signé entre les parties.

A défaut d'accord dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande de conciliation, qui commence à courir à compter de la réception de la demande d'ouvrir les négociations, chacune des parties recouvrera son entière liberté d'action.

#### **XIII.2.2 Juridictions compétentes**

A défaut d'une solution amiable dans les conditions mentionnées à l'article 13.2.1, tous les litiges pouvant survenir relatifs à la formation, la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du présent Règlement et de ses annexes de quelque nature qu'ils soient, et ce même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de référé, seront soumis aux tribunaux français compétents.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**ANNEXE 1 – LISTE DES CONCESSIONS PARTICIPANTES DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>VILLE</b>	<b>ENSEIGNE</b>	<b>N° DE COMPTE</b>	<b>N° RCS/SIREN</b>
<b>SAS JACOB – FORUM AUTOMOBILE</b>	<b>METS</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A57A1173</b>	<b>324431675</b>
<b>SAS JACOB - LORAUTO</b>	<b>LONGEVILLE LES SAINT AVOLD</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A57A1175</b>	<b>324431675</b>
<b>SAS JACOB – GENERATION J</b>	<b>SARREGUEMINES</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A57A1179</b>	<b>324431675</b>
<b>QUATTROMOTORS METZ</b>	<b>AUGNY</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A57A1177</b>	<b>428997548</b>
<b>QUATTROMOTORS SARREGUEMINES</b>	<b>SARREGUEMINES</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A57A1180</b>	<b>428997548</b>
<b>SAS DIETTERT A31</b>	<b>THIONVILLE</b>	<b>C0784:AUDI FRANCE</b>	<b>A57A1309</b>	<b>788760544</b>
<b>SAS DIETTERT GASSION</b>	<b>THIONVILLE</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A57A1310</b>	<b>788995157</b>
<b>SAS LORRAINE MOTORS</b>	<b>TOMBLAINE</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A54A0840</b>	<b>393381504</b>
<b>SAS LORRAINE MOTORS</b>	<b>LAXOU</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A54A0849</b>	<b>393381504</b>
<b>SARL AUTOMOTORS TOUL</b>	<b>LAXOU</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A54A0842</b>	<b>495304214</b>
<b>SARL AUTOMOTORS TOUL</b>	<b>DOMMARTIN LES TOUL</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A54A0843</b>	<b>495304214</b>
<b>AUTOMOTORS TOUL</b>	<b>DOMMARTIN LES TOUL</b>	<b>C0020:VOLKSWAGEN FRANCE</b>	<b>A54A0941</b>	<b>495304214</b>



**ANNEXE 2 – VEHICULE MIS EN GAIN**

**Détails**





**AUDI A1 Sportback 25 TFSI 95 ch BVM5 Advanced**

Prix du véhicule

24 100,00 € TTC

Date catalogue

19/09/2019

Prix des options

720,00 € TTC

Prix total

24 820,00 € TTC

Type de boîte

Boîte manuelle

Nombre de portes

5

Couleur extérieure

Misano Red Pearlescent

Couleur intérieure

Granite Gray-Granite Gray-Steel Gray/ Black-Black/Black/Titanium Gray

Créer autre couleur

Date MEC

27/07/2020

Kilométrage

22 038

Date Certificat d'immatriculation

03/07/2020

Source d'achat

Choisir

Origine VO

Choisir

Numéro de châssis

WAUZZZGB2LR010406

Immatriculation

Fg-844-AH

Référence

Véhicule soumis à TVA récupérable

Oui

Peinture métallisée

Oui

Première main

Oui

Import

Oui

Carnet d'entretien à jour

Oui

Véhicule accidenté

Oui

Véhicule non roulant

Oui

Véhicule transformé

Oui

Kilométrage garanti

Oui

Natcode

214808

Code usine

GBABT4;WFH  
Technique

#### Données techniques

Type de moteur	3 cylindres en Ligne
Puissance	70 kW / 95 ch DIN
Cylindrée	999 cc
Transmission	Traction avant
Boîte de vitesse	5 rapports, Boîte manuelle
Carburant	Essence sans plomb
Groupe motopropulseur	Otto-essence
Nombre de places	5
Pneus avant	215/45 R 17
Pneus arrière	215/45 R 17

#### Performances, consommations, normes ECE

Vitesse maximum	191
Accélération de 0 à 100 km/h	10.8 sec
Urbain	-
Extra-urbain	-
Mixte	-
Émission de CO2	g/km
Norme EURO	euro 6

#### Dimensions et poids

Longueur	4029 mm
Largeur	1740 mm
Hauteur	1409 mm
Empattement	2563 mm
Poids total	1630 kg
Poids à vide avec conducteur	1090 kg
Volume coffre minimum	335 l
Volume coffre maximum	-
Charge utile	540 kg
Charge sur toit	-

#### Options (TTC)

<input type="checkbox"/>	70,00 €	Assistant de démarrage en côte (Audi Hill Hold Assist)	UG1
<input checked="" type="checkbox"/>	440,00 €	Clé confort	4I3
<input type="checkbox"/>	450,00 €	Climatisation automatique bi-zone	9AK
<input type="checkbox"/>	0,00 €	Peinture métallisée	
<input type="checkbox"/>	0,00 €	Peinture métallisée Jaune Python	R1R1
<input type="checkbox"/>	0,00 €	Peinture métallisée Noir Mythic	0E0E
<input type="checkbox"/>	0,00 €	Peinture nacrée Gris Flèche	1X1X
<input type="checkbox"/>	0,00 €	Peinture nacrée Rouge Misano	N9N9
<input type="checkbox"/>	0,00 €	Peinture vernie Vert Tioman	P3P3
<input checked="" type="checkbox"/>	280,00 €	Rétroviseurs extérieurs réglables, dégivrants et rabattables électriquement	6XE
<input type="checkbox"/>	160,00 €	Roue de secours temporaire pour vitesse maximale 80 km/h	1G9

Services et garanties (TTC)		
<input type="checkbox"/>	499,00 €	Extension de garantie 1 an supplémentaire (2 + 1) ou 120000 km EB4
<input type="checkbox"/>	691,00 €	Extension de garantie 1 an supplémentaire (2 + 1) ou 150000 km EB3
<input type="checkbox"/>	412,00 €	Extension de garantie 1 an supplémentaire (2 + 1) ou 60000 km EA2
<input type="checkbox"/>	479,00 €	Extension de garantie 1 an supplémentaire (2 + 1) ou 90000 km EA3
<input type="checkbox"/>	594,00 €	Extension de garantie 2 ans supplémentaires (2 + 2) ou 120000 km EA6
<input type="checkbox"/>	471,00 €	Extension de garantie 2 ans supplémentaires (2 + 2) ou 80000 km EA5
<input type="checkbox"/>	751,00 €	Extension de garantie 3 ans supplémentaires (2 + 3) ou 100000 km EA8
<input type="checkbox"/>	1 059,00 €	Extension de garantie 3 ans supplémentaires (2 + 3) ou 150000 km EA9
Pack (TTC)		
<input type="checkbox"/>	60,00 €	Pack Coffre Plancher de chargement et filet de coffre modulables 3GD
<input type="checkbox"/>	130,00 €	Pack Rangement Boîte à gants verrouillable Vide-poches au dos des sièges, côtés conducteur et passager AV QE1 Support pour carnet de bord sous le siège AV gauche Compartiment sous le siège AV droit
Série		
<input checked="" type="checkbox"/>	6 HP passifs ; 4 à l'AV avec 40 Watts et 2 à l'AR avec 20 Watts	8RL
<input checked="" type="checkbox"/>	Accoudoir central AV	6E3
<input checked="" type="checkbox"/>	Accoudoirs de portières en simili-cuir	7HB
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichage de contrôle de pression des pneus	7K1
<input checked="" type="checkbox"/>	Airbags latéraux à l'AV et système d'airbags de tête	4X3
<input checked="" type="checkbox"/>	Appel d'urgence Audi connect	NZ4
<input checked="" type="checkbox"/>	Applications décoratives étendues en laque diamant Gris Argent dans l'insert du diffuseur d'air et de la console centrale ainsi que dans la poignée de la commande intérieure de verrouillage des portières	0UK
<input checked="" type="checkbox"/>	Applications décoratives étendues sur le tableau de bord façon verre en noir, de l'écran couleur MMI touch jusqu'aux triangles de portières AV façon verre en noir	GT6
<input checked="" type="checkbox"/>	Applications décoratives structure polygone en laque fine Ardoise	5MB
<input checked="" type="checkbox"/>	Arches et pavillon de toit de couleur contrastée	6H4
<input checked="" type="checkbox"/>	Audi Parking System AR	7X1
<input checked="" type="checkbox"/>	Audi Pre Sense front	6K2
<input checked="" type="checkbox"/>	Audi Smartphone Interface	UI2
<input checked="" type="checkbox"/>	Avertissement de franchissement de ligne	7Y4
<input checked="" type="checkbox"/>	Boîtiers de rétroviseurs extérieurs dans la couleur de la carrosserie	6FA
<input checked="" type="checkbox"/>	Calandre en Noir Titane	
<input checked="" type="checkbox"/>	Châssis standard	1JP
<input checked="" type="checkbox"/>	Ciel de pavillon en tissu Gris Titane	6NJ

<input checked="" type="checkbox"/>	Clé à fréquence radio	4I2
<input checked="" type="checkbox"/>	Climatisation manuelle	KH6
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle électronique de stabilisation (ESC)	1AT
<input checked="" type="checkbox"/>	Détecteur de pluie et de luminosité	8N6
<input checked="" type="checkbox"/>	Détecteur d'occupation des sièges	1I0
<input checked="" type="checkbox"/>	Diffuseur en Noir Titane mat	
<input checked="" type="checkbox"/>	Digital cockpit	9S0
<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier de banquette AR rabattable en deux parties 40:60 ou entièrement	3NZ
<input checked="" type="checkbox"/>	Eclairage intérieur à LED	QQ0
<input checked="" type="checkbox"/>	Ecrous de roues antivol	1PE
<input checked="" type="checkbox"/>	Encadrement de calandre en Argent Aluminium mat	
<input checked="" type="checkbox"/>	Essuie-glace AR à intermittence	8M1
<input checked="" type="checkbox"/>	Feux de brouillard AR	8TB
<input checked="" type="checkbox"/>	Interface Bluetooth	9ZX
<input checked="" type="checkbox"/>	Jantes en aluminium coulé style 5 branches avec inserts en plastique noir, 7,5Jx17" avec pneus 215/45 R17	CP3
<input checked="" type="checkbox"/>	Lève-vitres électriques à l'AV et à l'AR	4R4
<input checked="" type="checkbox"/>	Lèvres de becquet latérales à l'AV en noir mat grainé	
<input checked="" type="checkbox"/>	Lèvres de pare-chocs à l'AV en noir mat grainé	
<input checked="" type="checkbox"/>	Limiteur de vitesse	8T9
<input checked="" type="checkbox"/>	MMI Radio plus	RCM
<input checked="" type="checkbox"/>	Moulures de seuil avec insert en aluminium à l'AV	
<input checked="" type="checkbox"/>	Pare-brise en verre athermique avec bande grise sur la partie supérieure du pare-brise	4GP
<input checked="" type="checkbox"/>	Peinture vernie Blanc Cortina	B4B4
<input checked="" type="checkbox"/>	Phares et feux AR à LED, avec clignotants dynamiques à AR	PX2
<input checked="" type="checkbox"/>	Prises d'air latérales à l'AV en noir mat grainé avec encadrement C en Noir Titane	
<input checked="" type="checkbox"/>	Réception radio numérique (DAB)	QV3
<input checked="" type="checkbox"/>	Régulateur de vitesse	8T6
<input checked="" type="checkbox"/>	Rétroviseur intérieur jour/nuit manuel	4L2
<input checked="" type="checkbox"/>	Rétroviseurs extérieurs réglables électriquement	6XC
<input checked="" type="checkbox"/>	Sellerie tissu Novum pour sièges sport à l'AV	N0L
<input checked="" type="checkbox"/>	Set de réparation pour pneus	1G8
<input checked="" type="checkbox"/>	Sièges AV sport	PS1
<input checked="" type="checkbox"/>	Sièges conducteur et passager AV réglables en hauteur	3L3
<input checked="" type="checkbox"/>	Sièges i-Size et top tether Siège passager avant i-Size et les deux sièges de côté à l'arrière i-Size et top tether	3A2
<input checked="" type="checkbox"/>	Système Start & Stop	7L6
<input checked="" type="checkbox"/>	Tapis de sol AV/AR	0TD
<input checked="" type="checkbox"/>	Trousse de secours avec triangle de présignalisation	1T3
<input checked="" type="checkbox"/>	Vitres athermiques	4KC
<input checked="" type="checkbox"/>	Volant en cuir style 3 branches avec multifonctions	1XC

Ajouter un équipement personnalisé

### ANNEXE 3 – AUTORISATION CAPTATION ET D'UTILISATION D'IMAGE

Je soussigné(e), Monsieur/Madame<sup>1</sup> : (Prénom, NOM) .....  
né(e) le ..... à .....  
demeurant : .....

Ci-après désigné(e) le Gagnant tel que ce terme est défini dans le Règlement de Jeu annexé à la présente,

**AUTORISE**                       N'AUTORISE PAS\*, par la présente :

La Société Organisatrice ainsi que les Concessions Participantes, respectivement identifiées et définies aux termes du Règlement, ainsi que tout prestataire intervenant pour leur compte, à :

- Me photographier, enregistrer mon image, mes propos et/ou ma voix (ci-après mon « Image »), par tout moyen de captation actuel ou futur, dans le cadre exclusif de l'organisation du Jeu et de toute opération de communication autour du Jeu et/ou du Gagnant et de la Société Organisatrice et des Concessions Participantes, dans leurs locaux, ou dans tout autre lieu privé ou public ;
- A exploiter mon Image, en intégralité, par représentation et reproduction par tous modes d'exploitation / diffusion et sur tout type de support actuels ou futurs (notamment, mise en ligne sur les sites intranet/internet de la Société Organisatrice et des Concessions Participantes, plateformes numériques et réseaux sociaux), et ce uniquement dans le cadre de toute communication interne ou externe et notamment pour la promotion du Jeu, des résultats du Jeu, de la Société Organisatrice et des Concessions Participantes ;
- A apporter à la fixation et/ou à l'enregistrement initial de mon Image toutes modifications ou adaptations techniques et tout ajout ou suppression que la Société Organisatrice et/ou les Concessions Participantes jugeront utiles à la communication envisagée, dès lors que ces modifications, adaptations et ces ajouts ou suppressions, ne pourront jamais avoir pour conséquence de porter atteinte à mon Image, à ma réputation ou à ma dignité.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit pendant toute la durée du Jeu, et se terminera au plus tard douze (12) mois à compter de la remise effective du gain, tel que visé dans le Règlement.

**RECONNAIS** avoir été informé(e) de l'ensemble des éléments suivants :

- Ces photographies et enregistrements seront traités uniquement par la Société Organisatrice et les Concessions Participantes, ou le prestataire intervenant pour leur compte ;
- Je peux m'opposer à ce que les photographies et enregistrements reprenant mon Image soient diffusés ou utilisés ;
- Mon Image étant une donnée personnelle, son utilisation se fera conformément à la politique de traitement des données définie par la loi n° 78-17 dite « Informatique et Libertés » modifiée et du Règlement General sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679), et que je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité de mes données personnelles auprès du DPO joignable à l'adresse mail suivante : [dpo@vgrf.fr](mailto:dpo@vgrf.fr).

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la Société Organisatrice et/ou des Concessions Participantes, ou de tout prestataire qui pourrait être désigné, et qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon Image.

En deux (2) exemplaires,

A ....., le .....

**Signature\***

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

\*Précédée de la mention « lu et approuvé »